

SUIVI DES ELEVES

Explications pour l'utilisation du classeur de suivi des élèves

I. Informations pour les remplaçants

A la suite de cette fiche explicative, se trouvent tous les renseignements dont les remplaçants auraient éventuellement besoin lors de la prise en charge de ma classe. Notamment : l'organisation générale de l'école et de la classe ; une fiche avec les œuvres lues, les manuels en usage, les poésies et les chants prévus ; la liste des élèves de la classe ; la pyramide des âges ; l'emploi du temps indicatif de la classe. Les progressions et programmations se trouvent dans le lutin dans le classeur du cahier journal.

II. Grilles d'évaluations

Les grilles d'évaluations sont prévues pour visualiser rapidement l'évolution du niveau des élèves par rapport aux compétences requises en fin de CM2 (en vue du passage du palier 2 du socle commun des connaissances et des compétences) sont classées par domaines et champs disciplinaire. Les objectifs de séance correspondent à des « sous-compétences » permettant d'atteindre la compétence attendue acquise pour l'évaluation sommative de fin de séquence. Les élèves copient systématiquement les objectifs à chaque début de séance après avoir écrit le titre de la séquence (pour eux, il s'agit d'un titre de séance que l'on retrouve au fil des objectifs progressifs).

Elles sont à renseigner chaque jour après vérification des plans de travail (donc des travaux effectués) et correction des évaluations.

 Des points de couleur pour les évaluations formatives :

-  vert quand la compétence est acquise ;
-  jaune quand la compétence est en cours d'acquisition ;
-  rouge quand la compétence n'est pas du tout acquise.

 Des nombres pour les évaluations sommatives (écrit dans les couleurs des points pour accroître la visibilité des résultats) :

1 quand la compétence est acquise (de 100% à 80% de réussite) ;

2 quand la compétence est acquise mais reste fragile (de 79% à 60% de réussite) ;

1. Informations pour les remplaçants

3 quand la compétence est en cours d'acquisition (de 59% à 33% de réussite) ;

4 quand la compétence évaluée n'est pas acquise (moins de 33% de réussite).

III. Fiches de suivi individualisé des élèves

Elles sont à renseigner ponctuellement selon les réflexions à ne pas oublier et périodiquement pour les bilans. Le terme néant est à utiliser si l'élève ne s'est pas fait remarqué positivement ou bien négativement. Il s'agira d'être attentif à être précis si le besoin s'en fait ressentir (élèves à besoins particuliers). Toutes informations ou réflexions jugées importantes et indispensables pour comprendre le comportement d'un élève est à indiquer sur ces fiches. Le contenu de ces fiches reste confidentiel et n'est utile que pour l'enseignant qui prend en charge la classe. Attention toutefois à ne pas y inscrire des informations jugées confidentielles par d'autres instances (direction, inspection, MDPH, CCAS...) dans le cas où le classeur se trouverait dans des mains non habilitées.

IV. APE

Les tableaux constituant les fiches d'APE sont à renseigner à chaque séance (mardi ou jeudi de 11h40 à 12h20) pour les présences et absences des élèves (en particulier lorsqu'il s'agit d'un groupe constitué d'élèves qui ne font pas partie de la classe). S'agissant des contenus, c'est au fur-et-à-mesure que l'on peut les inscrire. L'évaluation correspond à un éventuel réinvestissement en situation d'apprentissage en classe. Le bilan est celui de la pratique pédagogique et de la conduite des séances, donc des points à améliorer et de ceux à garder.

V. PAI

Des photocopies des PAI sont à disposition dans la classe afin d'éviter des déplacements inefficaces dans le couloir pour accéder aux instructions à suivre renseignées par les professionnels de santé selon les différents cas. Une fiche simplifiée se trouve dans une pochette sur le bureau toujours visible pour n'importe qui en aurait besoin avec les prises éventuelles de médicaments et leur posologie, ainsi que les personnes à avertir en cas d'urgence et les déplacements conseillés s'il y a lieu.